

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Ariston thermo benelux SA crée et anime pour la marque Ariston un programme de fidélité nommé LE CERCLE ARISTON

Article 2 : Ce s'adresse aux installateurs membres du Cercle Ariston . La qualité d'installateur membre du Cercle peut être revendiquée gratuitement et sur simple demande sans aucune forme d'engagement de la part de l'installateur .

Article 3 : Chaque installateur membre du Cercle se voit attribuer un certain nombre de points par produit de la marque Ariston acheté . Les membres devront renvoyer la carte-points collée sur l'emballage des produits en la complétant par leurs coordonnées et le numéro de série de l'appareil acheté . La quantité de points par produit est fixée et décrite à la fin du catalogue cadeau ou dans la rubrique 'mes points' du site internet du Cercle. Ariston thermo Benelux se réserve le droit d'attribuer de façon ponctuelle davantage de points à certains produits pendant une période déterminée ceci, dans le cadre d'actions promotionnelles décidées par Ariston thermo benelux et communiquées aux membres par courrier ou par voie digitale. Tout membre peut choisir à chaque instant le ou les cadeau(x) qu'il souhaite à concurrence du nombre de points capitalisés .

Article 4 : Les cadeaux doivent être commandés au moyen des bons de commande adressés aux installateurs membres (les bons de commande illisibles ou incomplets ne pourront être traités) ou via le site internet . Les commandes sont fermes et définitives . Il ne pourra donc être procédé à des échanges .

Article 5 : Le décompte points mis à jour régulièrement sur le site internet par Ariston thermo benelux permet à l'installateur de connaître régulièrement la situation de son épargne de points .

Article 6 : Ariston thermo benelux s'engage à ce que ses fournisseurs délivrent les articles tels qu'ils sont référencés dans le catalogue, sauf en cas de rupture de stock ou de changement de modèle d'un fournisseur ou d'arrêt de commercialisation du produit . Dans ce cas et dans ce cas uniquement, le cadeau sera échangé contre un cadeau de même type, même performance et même valeur .

Article 7 : Ariston thermo benelux ne pourra être tenu responsable d'un quelconque retard dans la livraison des articles cadeaux par un de ses fournisseurs . La livraison des cadeaux sera effectuée dans des délais qui pourront varier en fonction de la nature du produit, de 3 à 8 semaines . Les garanties sont couvertes par les garanties usuelles des fabricants . Toutes réclamations relatives à la livraison des articles commandés sont soumises aux dispositions légales et réglementaires applicables au transport des marchandises . Lors de la réception du cadeau, il est impératif de vérifier l'état du cadeau livré . Une déclaration d'avarie en lettre recommandée avec accusé de réception est indispensable pour le remplacement d'un article détérioré et ceci endéans les sept jours .

Article 8 : Ariston thermo benelux ne saurait être tenu pour responsable des retards ou avaries dus au moyen de transport ou tout problème survenant lors d'un voyage .Aucune dotation ne pourra faire l'objet d'un échange y compris contre sa valeur en espèces .

Article 9 : Ariston thermo benelux se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de reporter cette opération si des circonstances indépendantes de la seule volonté de Ariston thermo benelux l'exigent . Tout litige sera tranché par Ariston thermo benelux dont la décision sera sans appel .

Article 10 : Le fait de participer et de commander au Cercle implique l'acceptation intégrale du présent règlement .

Article 11 : Le traitement des informations nominatives relatives aux participants sera effectué conformément aux réglementations applicables . Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant et qui pourra être exercé auprès de la société Ariston thermo benelux, seule destinataire desdites informations .

Article 12 : Les participants qui ne réagissent pas durant une période de 2 ans ou qui n'envoient plus de carte-points peuvent être unilatéralement enlevés du fichier par Ariston thermo benelux .

Article 13 : Les cadeaux délivrés seront déclarés comme avantage en nature .

Article 14 : Tout membre du Cercle qui s'inscrit accepte la politique de confidentialité concernant la protection des données à caractère personnel . Nous consulter pour obtenir la politique de confidentialité .